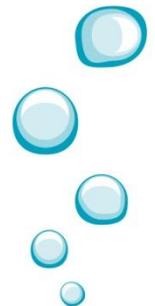




Agir ensemble
pour l'Huveaune

Concertation préalable à la mise en œuvre du contrat de rivière



1^{ère} réunion institutionnelle > mardi 18 septembre 2012

Ordre du jour

17h30 > 18h00 : Introduction – Histoire de la démarche
par le SIH

18h00 > 18h30 : Retour sur les rencontres individuelles
par Cereg Territoires et Génopé

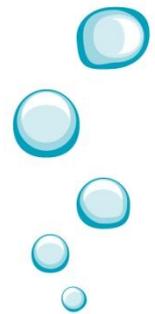
> Questions/réponses avec salle

18h30 > 19h30 : Table Ronde : Paroles d'élus et d'experts

- M. Daniel Conte, 1^{er} Vice-président du Conseil général des Bouches du Rhône, Président du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance
- M. Laurent Rhodet, Directeur du Syndicat mixte du bassin des Sorgues
- M. Bernard Michellon, Agence de l'Eau
- M. Jean-Claude Alexis, Président du Syndicat Intercommunal de l'Huveaune

> Questions/réponses avec salle

19h30 > 21h00 : Apéritif dinatoire



Le bassin versant de l'Huveaune



Communauté Urbaine Marseille
Provence Métropole



Communauté d'Agglomération
du Pays d'Aubagne et de l'Etoile



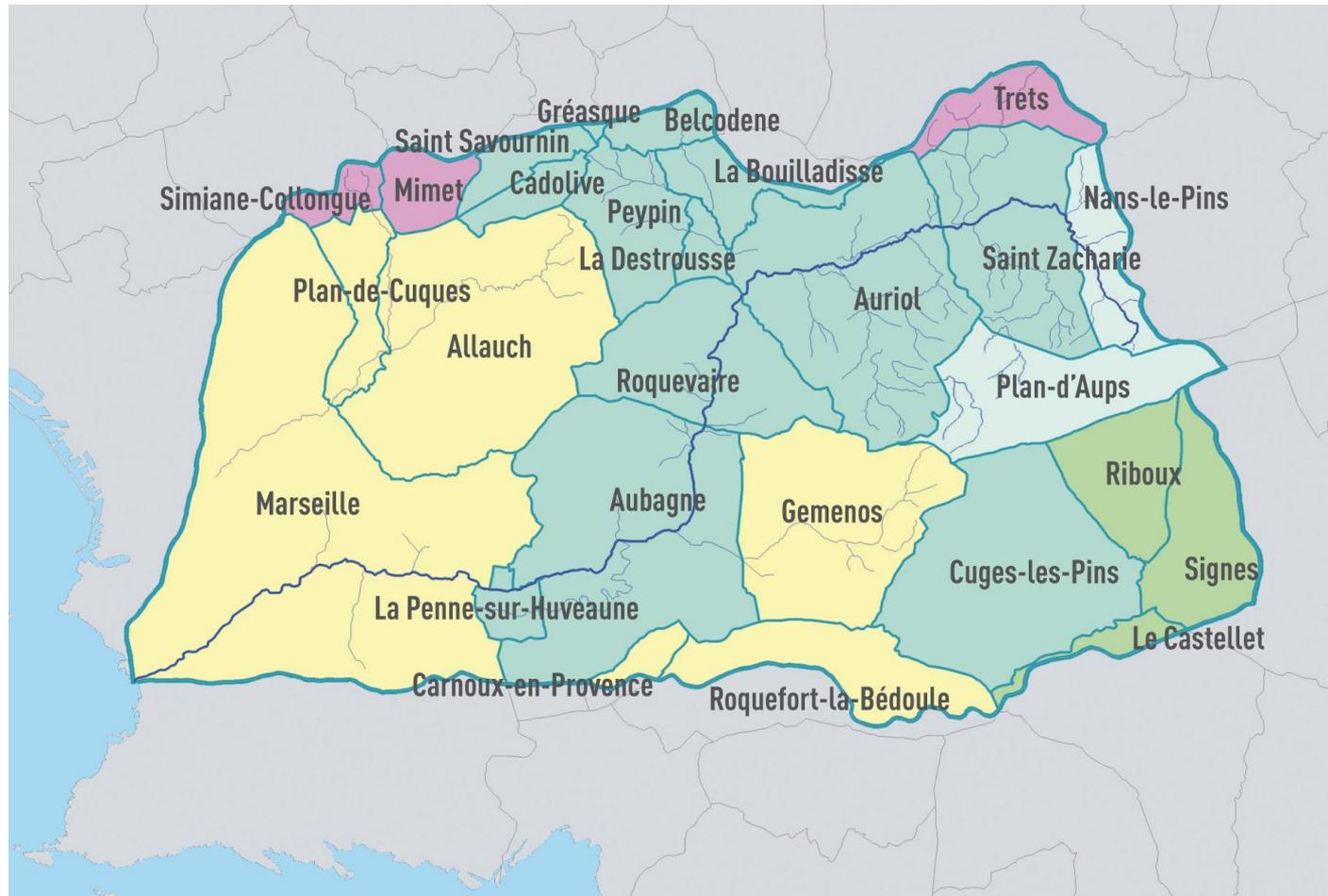
Communauté de Communes Sud
Sainte Baume



Communauté de Communes
Sainte Baume Mont Aurélien



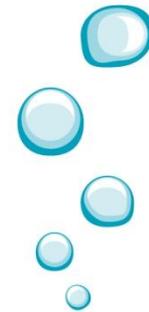
Communauté d'Agglomération
du Pays d'Aix



Un territoire contrasté



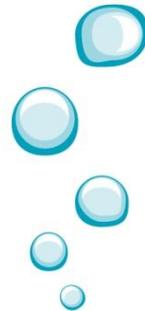
- Haute vallée relativement rurale et préservée
- Basse vallée marquée par une forte urbanisation et une ancienne industrialisation



Le contexte

- **Problématiques rencontrées par l'Huveaune et ses affluents :**

- qualité de l'eau,
- qualité des milieux aquatiques tant dans les caractéristiques de son lit que dans sa biodiversité,
- étiage
- risque d'inondation
- continuité écologique
- usages

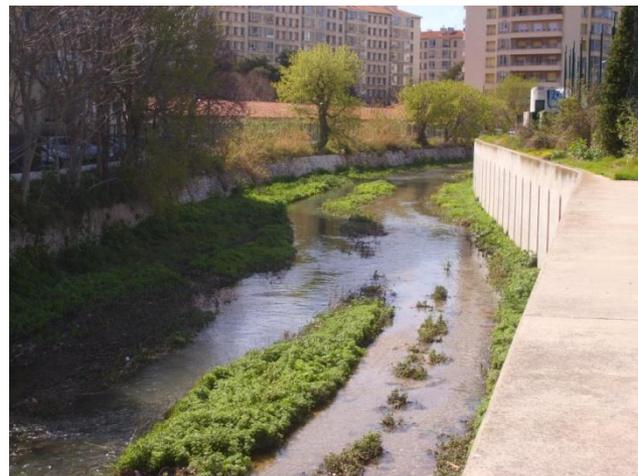


Le contexte (suite)

- Objectifs fixés par la **Directive Cadre Européenne de l'Eau - DCE** :

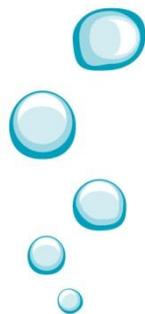
1 - Echéances d'atteinte de bon état des masses d'eau

2 - Gestion concertée par bassin versant



Le bassin versant de l'Huveaune doit se doter d'une gestion globale et concertée

Une solution > un contrat de rivière



Qu'est ce qu'un contrat de rivière ?

□ Programme volontaire d'interventions multithématiques

□ Sur 5 ans

□ Engagement contractuel entre :

- Collectivités locales : conseil régional, conseils généraux, communes, syndicat intercommunaux etc.

- Etat : préfets de départements,

- l'Agence de l'Eau



Qu'est ce qu'un contrat de rivière ?

Articulation autour de 3 volets

A > Amélioration de la qualité des eaux

B > Préservation et mise en valeur du milieu naturel

C > Sensibilisation, éducation et suivi

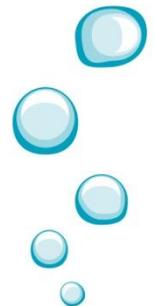


Vers un contrat de rivière pour l'Huveaune

- Une démarche portée par le **Syndicat intercommunal de l'Huveaune** :
Délibération du SIH en 2011

- En partenariat avec :

- Agence de l'Eau
- Les services de l'Etat (DDTM 13 et 83)
- Le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Les Conseils Généraux des Bouches du Rhône et du Var



Les étapes de la démarche

1 > Phase d'émergence et de mobilisation > 6 mois

- Consultation élus locaux
- Création d'un comité de pilotage
- Pré-diagnostic : état des lieux des connaissances pour cerner problématiques

2 > Etablissement du dossier d'avant projet > 6 à 12 mois

- Présentation état des lieux et orientation envisagées
- Définition des études complémentaires nécessaires
- Définition des actions immédiatement envisageables
- Proposition de la composition d'un comité de rivière
- Proposition sur les compétences et le périmètre nécessaires à la structure support du projet

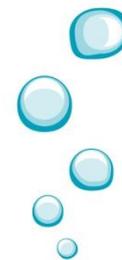
3 > Elaboration du projet de contrat de rivière > 6 à 12 mois

Etape 1 : création comité de rivière et groupes de travail + définition des actions avec recherche de maîtres d'ouvrages

Etape 2 : Validation des actions à retenir + définition des actions de suivi du contrat + rédaction du dossier définitif

4 > Mise en œuvre du contrat > 5 ans

- Exécution des actions
- Evaluation de la démarche

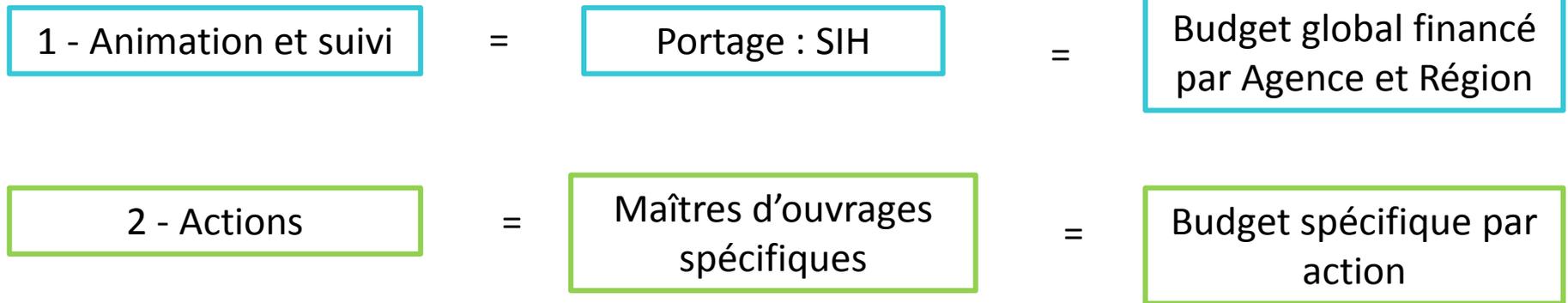


Quel fonctionnement ?

• Quel pilotage ?

- Le **comité de rivière** : collectivités territoriales + Etat + Usagers
 - Application des orientations
 - Suivi de la mise en œuvre des programmes d'actions

• 2 dimensions à distinguer :



• Des modalités de fonctionnement :

- spécifiques à chaque territoire*
- à définir en concertation*

La suite des travaux

1 > Création d'un comité de pilotage

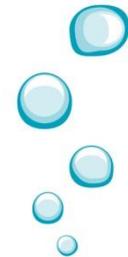
2 > Lancement étude pré diagnostic

3 > Organisation de rencontres thématiques territorialisés

- En fonction des enjeux
- Mobilisation des usagers

4 > Seconde réunion collective : synthèse

2 lettres d'information



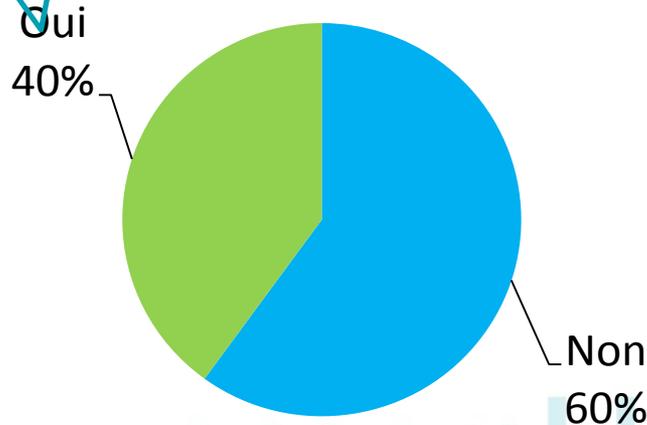
Résultats des enquêtes engagées auprès des collectivités

Des enquêtes réalisées au cours du printemps et de l'été 2012 auprès des élus des communes.

- **25/27** communes du bassin versant rencontrées
- **6/13** intercommunalités et partenaires institutionnels rencontrées

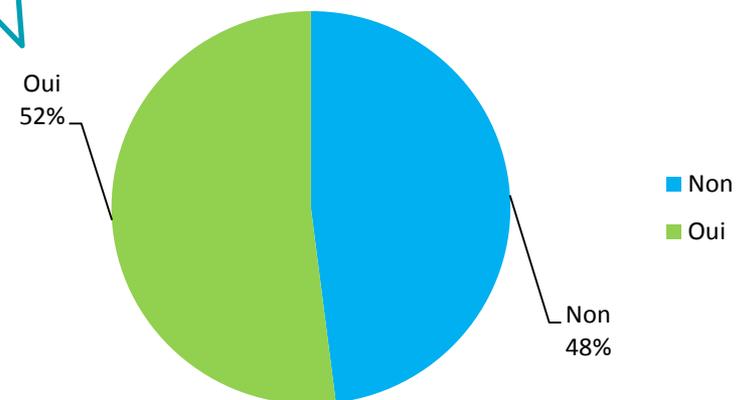
Surtout des communes appartenant au SIH ou sur le cours d'eau principal

Connaissance du projet



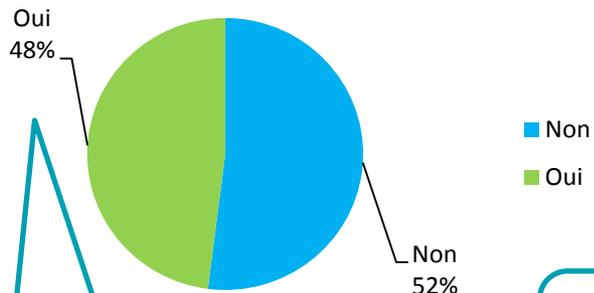
Surtout des communes en périphéries, dans les bassins ou sur les petits affluents

Sentiment d'appartenance



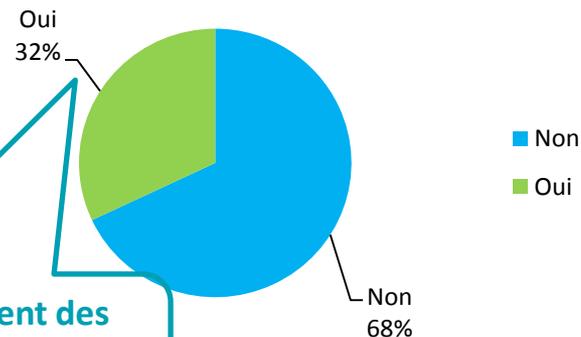
Des projets en cours sur le bassin versant

Projets sur l'eau - Inondation



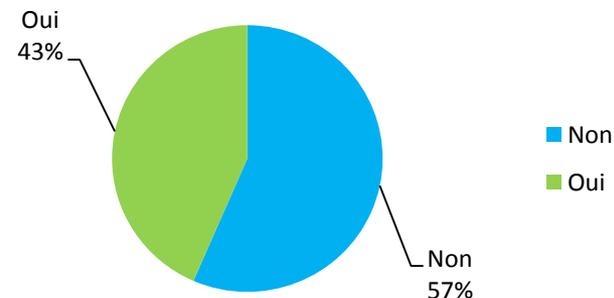
Surtout des communes appartenant au SIH ou sur le cours d'eau principal

Projets sur l'eau - Qualité



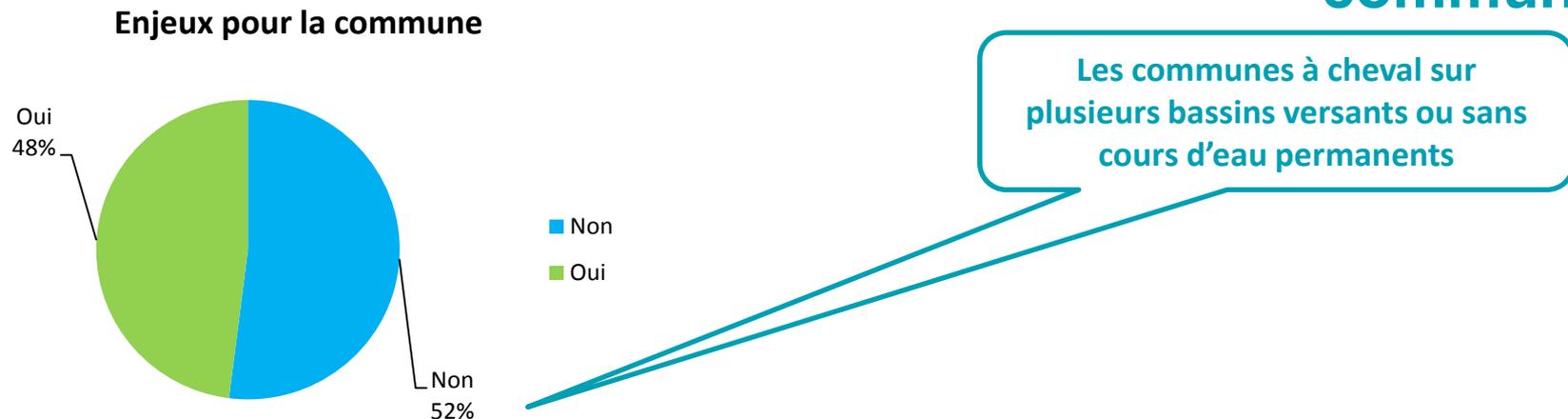
Projets relatifs à l'assainissement des eaux usées, aux réseaux, à la gestion des eaux pluviales

Projets sur l'eau - Valorisation



Projets d'entretien et de restauration du lit et des berges

L'Huveaune et son bassin versant, un enjeu pour les communes ?



Les principaux questionnements évoqués lors des entretiens

Comment conforter le rôle identitaire de l'Huveaune et ses affluents pour le bassin versant ?

Quelle structure coordinatrice pour le contrat (SIH, autre) et son mode de fonctionnement, modalités de financement ?

Le contrat de rivière, une opportunité pour la problématique de l'assainissement pluvial ?

Comment instaurer un principe de solidarité Amont-Aval sur le bassin versant ?



Agir ensemble
pour l'Huveaune